

L'an Douze de la République française et le seize Pluviose neuf heures  
du matin, au Bureau Municipal de Combric, les Membres du Conseil réunis  
en vertu de la délibération du jour d'hier, vous continué de délibérer comme  
elle s'est ouverte en la forme ordinaire par la formation d'un Budget de l'an  
13<sup>e</sup> de la Mairie suivante

Budgets De l'an treize

Révenus De la Commune

|   |                             |
|---|-----------------------------|
| 1 <sup>o</sup> Centime additionnel aux Contributions foncières personnelles<br>Sauf taxes es Mobiliaire de l'an 12 <sup>e</sup> ensemble - - - - -  | 251 - 50 <sup>c</sup>       |
| 2 <sup>o</sup> vingtième des produits des Patentes - - - - -  | 15 - 50                     |
| Quant à l'art. de la répartition des places aux foires es Mairies<br>qui doit faire par la suite un objet de recette vous d'admettre<br>communale il a été décidé unanimement attendu que la<br>foire de Bertin qui vient d'être établie dans lad. Commune<br>par arrêté du Gouvernement du 4 Brumaire an 12 n'ayant<br>encore toute la facilité requise vous pourriez sans inconvénient<br>y divers droits de déplacement sans y porter un tort notable il<br>a été arrêté de l'ajourner cet article en souffrance pendant le cours<br>de l'an Douze pour en voir ce qui en sera tiré vous - - - - - | - - - - -                   |
| <u>Total De la recette De lad. Commune - - - - -</u>  | <u>267 - 11<sup>c</sup></u> |

Les Dépenses vous d'an treize consistent dans

celles vous de détail suive

|   |                             |
|---|-----------------------------|
| 1 <sup>o</sup> l'abonnement au Bulletin des loix - - - - -    | 6 - 11                      |
| 2 <sup>o</sup> frais des registres de l'état civil - - - - -  | 21 - 45                     |
| 3 <sup>o</sup> loyer de la Mairie commune - - - - -           | 50 - 11                     |
| 4 <sup>o</sup> frais de Bureau de Mairie - - - - -            | 40 - 11                     |
| 5 <sup>o</sup> traitement du Garde champêtre - - - - -        | 50 - 11                     |
| 6 <sup>o</sup> loyers de la Mairie de l'école - - - - -       | Gratuit                     |
| 7 <sup>o</sup> Salaire du percepteur - - - - -                | 22 - 70                     |
| 8 <sup>o</sup> deverse vous des percus de l'Etat - - - - -    | 76 - 85                     |
| <u>Total de la dépense vous l'an 13<sup>e</sup> - - - - -</u> | <u>267 - 11<sup>c</sup></u> |

qui forme la Balance avec l'art. de la recette

Le Conseil ayant de nouveau pris lecture des précédentes Délibérations  
vous d'admettre es années 9, 10 et 11. Lesquelles il a de nouveau approuvées  
es consenti d'entière opération, es admettant n'avoir rien de plus à  
Délibérer al'apresent. Pluviose Dayres après la C<sup>o</sup>. Boutan Mairie  
admettant la délibération close es terminée, a Combric au Bureau  
Municipal à deux heures de relevée des jour trois es an Pluviose

Je suis Intendant  
Cherrier  
C. B. B. B.  
Boutan  
Mairie